

## ACTIVITES MINIERES

# La protection de l'environnement en débat

L'Agence nationale de la géologie et du contrôle minier (ANGCM) organise, depuis hier et aujourd'hui à l'hôtel El-Aurassi, sous le patronage du ministre de l'Energie et des Mines, et en collaboration avec le ministère de l'Aménagement du territoire et de l'Environnement (MATE), le 2ème séminaire sur la protection de l'environnement lié aux activités minières. Sous l'intitulé

«Réduction des impacts des activités minières sur l'environnement», cette rencontre, qui se déroule en continuité du séminaire organisé les 17 et 18 février 2004, aborde, sous l'aune de l'expertise nationale mais également étrangère, notamment canadienne, française et marocaine, tous les aspects de la problématique environnementale liée à l'activité minière, pré et post-exploitation minière, la prévention des risques, les risques sur la santé et les conditions de travail.

En d'autres termes, comment protéger l'environnement et les ressources naturelles tout en assurant l'activité minière. Cela d'autant que quelque 1919 titres miniers ont été octroyés, dans le contexte du développement de l'activité minière ouverte à l'investissement privé et étranger, et même si notre pays n'attire pas assez d'investissements étrangers.

Et d'autant, selon une représentante du MATE qui a explicité la politique environnementale mise en œuvre, dans le cadre d'une stratégie décennale, que le coût économique de la dégradation de l'environnement est de l'ordre de 3,5 milliards de dollars chaque

année (7% du PIB). En ce sens, il est pertinent de noter que le programme de dépollution du Grand Annaba a permis de réduire de 88% les émanations d'oxyde de soufre et de 98% celles d'oxyde d'azote, ainsi que la prochaine transformation de l'ancienne décharge de Oued Smar en un jardin public d'une quarantaine d'hectares.

Egalement, il a été évoqué la décision du Conseil des participations de l'Etat de fermer les usines d'amiante, partie d'une centaine de cas de cancers provoqués par l'amiante ayant été relevés au niveau de la Caisse nationale d'assurance sociale.

Tout en relevant que l'Algérie compte trois zones «rouges» en matière de PCB, 2360 tonnes de pesticides stockés devant être éliminés, que 1 million de mètres cubes d'eaux usées se déversent quotidiennement dans la mer et que la nécessité d'identifier les filières de traitement des déchets mercuroiels (1 million de tonnes) se pose. Cela étant, il est attendu de ce 2ème séminaire la formulation de propositions pertinentes en matière de réduction des impacts de l'activité, à la faveur des recommandations formulées par les ateliers en date du 24 décembre 2006, composés de représentants du MATE et de l'ANGCM et qui ont abordé les aspects juridiques, réglementaires et administratifs, techniques et financiers.

Il a été ainsi recommandé notamment de joindre l'autorisation de l'établissement classé pour la protection de l'environnement dans le dossier de demande

d'autorisation et permis d'exploitation minière ainsi que dans le dossier de renouvellement, d'harmoniser les délais en matière de procédure de délivrance des autorisations d'exploitation des établissements classés et d'exploitation minière.

Mais également d'intégrer la police des mines dans la commission de surveillance et de contrôle des établissements classés et au choix de la technique d'exploitation minière, l'amélioration de la qualité des études pour le projet d'exploitation et l'étude d'impact sur l'environnement et le plan de gestion environnementale, la mise en



œuvre de techniques efficaces pour la remise en l'état des lieux afin d'assurer le développement durable et la reconversion économique des régions où était implanté le projet minier.

Comme il a suggéré de rendre variable le taux de la provision annuelle allouée à la remise en l'état des lieux financière — en fonction de l'étude d'impact et du coût réel de la réhabilitation graduelle et finale du site — de 0,5% à 5% du chiffre d'affaires annuel hors taxe, de constituer une garantie financière initiale d'environ 30% du coût de la réhabilitation finale et de rechercher des financements externes.

Chérif Bennaceur

## SANTÉ

## Les psychologues chez Tou

Les psychologues de la santé publique, qui avaient les nerfs à fleur de peau, se sont fait remonter le moral par le ministre de la Santé qui regut, dimanche, en séance de travail leur syndicat (le Snapsy).

Une rencontre jugée fructueuse par le président du syndicat, Khaled Keddad, qui semblait, hier, rasséréné par les promesses du ministre, qu'il s'agisse de l'octroi des

primes de documentation et de qualification ou de la définition d'un statut pour ce corps, parent pauvre de la santé publique. «Le ministre nous a expliqué qu'il avait déjà saisi la Fonction publique pour l'octroi des primes de documentation et de qualification mais sa demande a été rejetée en date du 14 juillet 2006. Il nous a informé qu'il a introduit un recours», a indiqué Keddad non sans

faire remarquer, au passage, que les psychologues restent les seuls à ne pas percevoir ces primes. Le syndicat a aussi été rassuré quant à la définition d'un statut pour le corps. Pour ce faire, Tou a préconisé la mise sur pied d'une commission mixte, laquelle fera une proposition de statut avant juin prochain, c'est-à-dire avant la promulgation de la grille nationale des salaires, attendue, elle,

pour juillet. Le syndicat a également fait part de sa préoccupation quant à l'existence d'une nomenclature des actes psychologiques. Le ministre a sollicité des propositions. Tout comme pour le code de déontologie que les psychologues désirent élaborer. Notons qu'ils sont, selon le Snapsy, 1437 psychologues en exercice dans les enceintes publiques.

S. A. I.

### PREVENTION CONTRE LES MALADIES NON TRANSMISSIBLES

## Réhabilitation des médecins généralistes

Un séminaire-atelier sur la prévention et la lutte intégrée contre les maladies non transmissibles (MNT) s'est ouvert hier à Alger. Il a pour objectif d'intégrer la prise en charge des MNT prévalant en Algérie au niveau des unités de soins de base.

Inscrite dans le projet de mise en place du programme national de lutte contre les MNT, cette formation de deux jours cible les médecins généralistes afin qu'ils améliorent la capacité du personnel de santé à prendre en charge et à renforcer les soins de santé destinés aux patients atteints de maladies chroniques sur les soins de santé primaire.

Selon le Dr Djamilia Nadhir, coordinatrice du programme national de lutte contre les MNT au ministère de la Santé, les résultats escomptés par ces cycles de formation sont, entre autres, la mise en œuvre des stratégies pour la réduction des facteurs de risque en

unités de soins de base. Le médecin est considéré comme étant le premier maillon dans l'intervention sanitaire, pour réduire la morbidité et la mortalité liées aux MNT. Aussi, cette responsable dira que «le médecin généraliste constitue la pierre angulaire de ce programme, car il exerce dans des structures à proximité des populations».

Elle affirme en outre la nécessité de réhabiliter le médecin généraliste en lui donnant les outils indispensables pour sensibiliser les patients sur les facteurs de risque des MNT.

Le Dr Djamilia Nadhir a noté que les médecins généralistes sont appelés plus que jamais à assurer le suivi du malade en mettant en place une liaison entre les différents niveaux de soins et à faire l'éducation sanitaire du malade.

Elle relève que pour réduire la fréquence des MNT, il est prouvé que seule la prévention primaire et secondaire par le biais de l'éducation et de la promotion de modes de vie sains, le dépistage et la prise en charge précoce sont des moyens efficaces. A ce

titre, le Dr Djamilia Nadhir dira que la prévention doit prendre le pas sur le curatif et sensibiliser la population à se faire dépister. A ce propos, elle a recommandé la pratique quotidienne de l'exercice physique pendant 30 mn pour dégager toutes les toxines et mauvaises graisses.

Selon des praticiens, il est avéré que la population, surtout chez les femmes, 60% d'entre elles, dégage dès 35 ans une surcharge pondérale due au manque d'exercice physique. «Un hypertendu qui pratique l'exercice physique tous les jours réduit d'un chiffre sa tension artérielle, le diabétique réduit la dose d'insuline, alors qu'une personne saine diminue les facteurs de risque et allonge son espérance de vie», a assuré le Dr Djamilia Nadhir.

Il est à rappeler que six autres séminaires similaires ont été organisés par le ministère de la Santé depuis 2005 au profit de 630 médecins généralistes à travers le territoire national.

Sihem Benkhemou

### FABRICATION D'ACIER

## L'Egyptien Ezz Steel projette de s'implanter en Algérie

Le groupe égyptien Al Ezz Steel Rebars (Ezz Steel), leader dans la fabrication d'acier, projette de s'implanter en Algérie. En effet, le ministre de l'Industrie, Mahmoud Khoudri, a rencontré hier le P-dg de ce groupe, Ahmed Al-Ezz, venu discuter avec lui des possibilités d'implanter une usine de production d'acier. De fait, ce groupe égyptien s'intéresse au développement du secteur du logement dans notre pays où il veut élargir son champ d'action, étant leader en Moyen-Orient avec de larges parts de marché en Europe et en Amérique du Nord.

En notant que ce groupe, avec une production de 5,3 millions de tonnes de produits finis, affichait en 2005 un chiffre d'affaires à l'exportation de 678 millions de dollars, un chiffre d'affaires (combined turnover) de 2,1 milliards de dollars, un effectif de 6000 employés et une productivité de 800 tonnes par employé par an, l'une des plus élevées dans le monde.

C. B.